

CERTIFICAT DE PARTIE D'INSTRUMENT DE MESURE PART OF A MEASURING INSTRUMENT CERTIFICATE

N° LNE- 39011 rév. 0 du 24 avril 2023

Délivré par : Laboratoire national de métrologie et d'essais

Issued by

En application : Guide WELMEC 8.8 , 2.2 et 2.10, norme EN 45501 : 2015.

In accordance with

WELMEC Guide 8.8 , 2.2 and 2.10, EN 45501:2015.

Délivré à : JSONE
Issued to 950 Route des Plans FRANCE 06510 CARROS

Producteur : JSONE
Producer 950 Route des Plans - FRA 06510 CARROS

Concernant : Un dispositif point de vente type OneTouch totalisateur de prix, comprenant un logiciel et un terminal librement programmable à base PC et marqué CE, évalué en tant que partie d'un IPFNA.

In respect of

A price totalizer point of sale device based on PC technology, type OneTouch, including a software and EC marked hardware, evaluated as a part of a NAWI.

Caractéristiques : Les caractéristiques essentielles sont décrites dans l'annexe.

Characteristics

Essential characteristics are given in the annex.

Les principales caractéristiques et conditions d'évaluation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat et comprend 4 page(s) en annexe.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier P228885 -1.

The principal characteristics, evaluation conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 4 pages in annex.

All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded under reference file P228885 -1.

cofrac



Accréditation n°5-0012
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Pour le Directeur Général

On behalf of the General Director



Responsable du Pôle Certification

Head of the Certification Department

**Annexe au certificat de partie
n° LNE-39011 rév. 0**

Historique des révisions de ce certificat

N° de révision	Modification apportée
0	Certificat initial

Toutes les propriétés de ce dispositif, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la réglementation en vigueur, à la norme européenne EN 45501, ainsi qu'aux guides WELMEC 2.2 et 2.10 relatifs aux dispositifs terminaux points de vente (TPV), qui sont pris comme référentiel.

1. Description fonctionnelle

Le dispositif Point de Vente type OneTouch, ci-après dénommé « TPV OneTouch », est un terminal totalisateur de prix.

Le dispositif Point de Vente type OneTouch est constitué de la partie de logiciel à caractère légal OTBal.wdk et d'un terminal point de vente (TPV) librement programmable à base PC répondant aux exigences décrites dans le paragraphe 2 ci-après.

Ce dispositif point de vente est destiné à être connecté à un instrument de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA) calculateur de prix compatible, destiné à la vente directe au public, ayant fait l'objet d'un certificat d'approbation CE de type ou d'un certificat d'examen UE de type délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen UE de type en application de la directive 2014/31/UE. Le certificat de l'IPFNA doit de plus prévoir cette connexion.

La partie de logiciel à caractère légal a été développée en langage informatique WinDev.

Ce module réalise :

- la communication avec l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique,
- la gestion de tares prédéterminées,
- la gestion et le contrôle de validité des informations reçues,
- la présentation des indications primaires sur les dispositifs d'affichage destinés au client et sur le ticket, suivant des configurations préétablies,
- des fonctions facilitant le commerce et la gestion qui n'interfèrent pas avec les indications primaires relatives à l'association de l'instrument de pesage et du TPV.

La protection de chaque fichier de la partie de logiciel à caractère légal est assurée par une empreinte générée par un algorithme CRC32.

A chaque mise en œuvre de la partie de logiciel OTBal.wdk, une vérification de la somme de contrôle du fichier à caractère légal est effectuée. Si la somme calculée n'est pas égale à la somme de contrôle certifiée et si le fichier à caractère légal est toujours reconnu comme composant, une fenêtre s'ouvre avec un message d'erreur : « Erreur de signature du composant OTBal. La connexion balance est désactivée. ». L'écran de vérification des versions n'est plus disponible et seuls les articles non pesés ou pesés manuellement sont accessibles.

La partie de logiciel à caractère légal OTBal.wdk est protégée contre les modifications pouvant être réalisées avec des outils logiciels communs par la somme de contrôle suivante :

LOGICIEL SOUMIS AU CONTROLE LEGAL	VERSION	SOMME DE CONTROLE
OTBal.wdk	1.00A	C7AA634F

Il est possible de vérifier à tout moment le nom et la somme de contrôle de la partie de logiciel à caractère légal et la version du logiciel d'encaissement. L'accès se fait depuis l'écran d'accueil du logiciel d'encaissement OneTouch, en appuyant sur la touche « Aff.chk ». Une nouvelle fenêtre « Information Composant OTBal.wdk » s'ouvre avec les informations nécessaires. La version du logiciel d'encaissement OneTouch est affichée en permanence en haut de l'écran. Si la somme de contrôle calculée n'est pas égale à la somme de contrôle certifiée, la fenêtre « Information Composant OTBal.wdk » n'est plus affichée.

Annexe au certificat de partie n° LNE-39011 rév. 0

Exemple de fenêtre « Information Composant OTBal.wdk »



Usage

Le TPV OneTouch est utilisé avec un vendeur.

Fonction tare

Des tares prédéterminées peuvent être associées aux articles pesés, soit par sélection directe de l'article s'il est paramétré avec une tare prédéterminée, soit par saisie manuelle de la tare ou encore par sélection d'une valeur prédéfinie de contenant. Lors de la pesée de cet article, le logiciel envoie à l'IPFNA la valeur de la tare prédéterminée associée. L'IPFNA affiche cette valeur arrondie selon l'échelon de lecture de l'étendue partielle applicable. Si des tares prédéterminées sont utilisables, le dispositif de tare de l'IPFNA ne doit pas pouvoir être activé.

Pesée manuelle

La saisie manuelle de la masse est possible. Elle est repérée par (MAN) sur les affichages et l'impression.

Calcul du prix

Le calcul du prix est réalisé par l'IPFNA.

Affichage des indications

Dans son fonctionnement avec des articles pesés, le TPV OneTouch opère de la façon suivante dès stabilisation de l'indication de masse sur l'IPFNA connecté :

- sur l'afficheur vendeur : une fenêtre temporaire apparaît avec la désignation de l'article, sa masse nette, son prix unitaire et son prix à payer. Cette fenêtre est visible pendant au plus 3 secondes. A sa fermeture, la liste des articles sur le ticket en cours reste affichée à l'écran ;
- sur l'afficheur client (2 lignes de 20 caractères) : le libellé de l'article, sa masse nette, son prix unitaire, son prix à payer sont affichés pendant au plus 3 secondes. Puis il est affiché le libellé de l'article, son prix à payer et le sous-total du ticket en cours, jusqu'au passage de l'article suivant.
- sur l'afficheur client (écran) : un bandeau temporaire apparaît en haut de l'écran avec la désignation de l'article, sa masse nette, son prix unitaire et son prix à payer. Cette fenêtre est visible pendant au plus 3 secondes. A sa fermeture, la liste des articles sur le ticket en cours reste affichée pour le client.

Annexe au certificat de partie n° LNE-39011 rév. 0

2. Données techniques – Configuration minimale pour le matériel et le logiciel

Le TPV OneTouch est constitué de la partie de logiciel à caractère légal OTBal.wdk et de tout terminal point de vente à base PC composé des éléments suivants :

- un ordinateur ou dispositif similaire marqué CE,
- un afficheur pour le vendeur, tactile ou non, marqué CE,
- un afficheur pour le client, marqué CE et permettant l'affichage des indications primaires et de leurs symboles,
- une imprimante passive marquée CE compatible avec le PC.

Il est également possible de connecter d'autres périphériques compatibles (par exemple mais sans s'y limiter lecteur de carte bleue, lecteur de code-barres, tiroir-caisse) à condition :

- qu'ils ne présentent pas de données primaires utilisées à des fins mentionnées à l'article 1er, paragraphe 2, points a) à f), de la directive 2014/31/UE, sauf si la remarque préliminaire figurant à l'annexe I de la directive est satisfaite ;
- qu'ils ne conduisent pas à un instrument ayant d'autres caractéristiques que celles décrites par le présent certificat.

Le TPV OneTouch nécessite pour son fonctionnement un terminal point de vente (TPV) librement programmable, marqué CE, équipé de la configuration matérielle minimale suivante :

ELEMENTS	DESCRIPTION MINIMALE
Logiciel d'encaissement	OneTouch version 4.2.3.1 minimum
Alimentation	Alimentation du TPV par secteur (courant alternatif 220 V / 50 Hz)
Système d'exploitation	Windows XP
Afficheur marqué CE	Afficheur de 2 lignes de 20 caractères ou Ecran 8 pouces minimum avec résolution minimale 800 x 600

3. Inscriptions d'identification

Lorsque la partie de logiciel à caractère légal OTBal.wdk est installée, le TPV OneTouch doit comporter au minimum les indications signalétiques suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type du dispositif Terminal Point de Vente,
- l'identification de la partie de logiciel à caractère légal et la version,
- le numéro du présent certificat.

Ces indications sont présentes sur une plaque d'identification apposée sur le TPV. Le support est constitué d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

4. Interfaces

Les interfaces sont conformes aux exigences du paragraphe 5.3.6 de la norme EN 45501 (impossibilité de falsifier les indications primaires du dispositif indicateur) et ne nécessitent pas de scellement.

5. Conditions particulières d'installation, d'utilisation et de vérification

Lors des essais de conformité UE et des vérifications ultérieures, le personnel en charge de la vérification doit s'assurer que l'installation respecte les conditions décrites ci-dessous.

La partie de logiciel OTBal.wdk ne peut être installée sur un terminal point de vente que si celui-ci dispose d'un dispositif d'affichage destiné au client.

Le dispositif d'affichage du TPV destiné au client doit être situé à proximité du dispositif d'affichage principal de l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA) auquel il est connecté.

**Annexe au certificat de partie
n° LNE-39011 rév. 0**

De plus, les dispositifs d'affichage des deux instruments (TPV et IPFNA) doivent être placés de manière à être visibles simultanément par le client et le vendeur.

L'affichage du TPV destiné au client doit permettre l'affichage des indications primaires et de leurs symboles de façon lisible et non ambiguë dans les conditions normales d'utilisation.